COMPOSITION

Une République, trois républiques.

Vous montrerez comment le régime républicain en France s’enracine progressivement aux grès des combats pour la modernisation de la France et comment il s’incarne dans différentes constitutions de 1875 à 1962.

La République semble être le régime d’évidence de la France, tant pour ses citoyens qui n’imaginent pas revenir à un autre régime, que pour ses voisins pour qui la France incarne l’idée même du régime républicain. Dire « République française » paraît souvent une répétition ou une lapalissade. Pourtant il n’en a pas toujours été ainsi. Après l’instabilité institutionnelle du « petit XIXe siècle » (1815-1875) le régime n’est plus renversé mais il n’en est pas moins encore fortement contesté. La République s’est finalement imposée : mais comment ? Nous verrons comment les valeurs républicaines en France se sont enracinées sous la IIIe République en étudiant la décennie des épreuves (1880-1890), puis nous verrons comment elles se sont affirmées pendant et immédiatement après la Seconde Guerre mondiale (1939-1946) avec la naissance de la IVe République (1946-1958), une république démocratique et sociale, pour s’incarner ensuite dans des institutions aux antipodes des pratiques républicaines antérieures, avec la naissance de la Ve République (1958-1962).

\* \* \*

Le XIXe siècle (1815-1914) est marqué en France par une très forte instabilité institutionnelle (1815-1875). Après la Monarchie constitutionnelle (1815-1848) elle-même fracturée en une Restauration (1815-1830, règnes de LOUIS XVIII et CHARLES X) marquée par les tentatives de retour à la monarchie absolue, et une monarchie de Juillet plus libérale (1830-1848, règne de LOUIS-PHILIPPE Ier) la France voit se succéder les événements politiques : l’éphémère IIe République (1848-1851) minée par ses contradictions est assassinée par son propre président Louis-Napoléon BONAPARTE qui devient Prince-Président (1851-1852) d’un régime autoritaire puis empereur (1852-1870) sous le nom de NAPOLÉON III. La défaite contre les États allemands (1870) emmenés par le Royaume de Prusse voit la chute du second Empire. La question institutionnelle est à nouveau posée. La République est proclamée le 4 septembre 1870 à l’annonce de la défaite militaire mais il faudra attendre 1875 (Amendement du député WALLON) pour qu’elle ait un nom dans la constitution, et il faudra attendre 1879 (Démission du président monarchiste, le maréchal MAC-MAHON) pour qu’elle ait avec Jules GRÉVY, un président de la République républicain (!). Mais du régime institué à l’enracinement des valeurs qu’il défend il y a parfois loin. La IIIe République (1875-1940) va mettre un quart de siècle (1881, lois sur l’école et la liberté de la presse, 1906 fin de l’Affaire DREYFUS) pour s’imposer à tous. Comment les valeurs de la République se sont enracinées en France à la fin du XIXe siècle ? Trois causes se dégagent de l’étude de ces décennies d’épreuves : la République a d’abord su former des citoyens. Elle a ensuite accordé à de larges classes de Français des libertés fondamentales, elle enfin su profiter d’un contexte économique exceptionnel (1896-1914, la « Belle époque ») pour mener et remporter des combats cruciaux sur lesquels elle engageait ses valeurs essentielles (Celles de la *Déclaration des Droits de l’Homme et du citoyen* du 26 août 1789). L’école est la matrice de la République et le Service militaire obligatoire est le creuset de l’unité nationale. Les lois de 1881 et de 1882 assurent l’obligation de la scolarité primaire, puis sa gratuité puis sa laïcité. Désormais les manuels scolaires diffusent aux plus jeunes sous la férule de maîtres convaincus (Les « Hussards noirs de la République ») une idéologie républicaine et patriotique (le « Roman national ») qui oppose la tradition, assimilée à l’ignorance, et les Lumières de la Science, garantes du progrès. Des auteurs convaincus (Jules VERNE, Émile ZOLA) servent par leurs romans les idées du régime. Le Service militaire (De plus en plus universel même si au début les plus riches y échappent) assure un grand brassage national. L’horizon des citoyens dépasse le clocher du village. La vie républicaine s’incarne dans les bâtiments publics frappés de la devise nationale et qui font flotter les couleurs de la France révolutionnaire (Bleu, Blanc, Rouge). Les statues, les fêtes (Le 14 juillet devient fête nationale en 1879, la *Marseillaise* l’hymne de la France), les défilés magnifient la France républicaine. Les Français profitent de la République : les lois sur les associations professionnelles (Qui autorisent de fait les syndicats interdits depuis la loi LE CHAPELLIER en 1791) en 1884, le suffrage universel masculin, la loi sur les associations (1901) permettent l’exercice de plus grandes libertés. Dans un contexte de forte croissance économique (Croissance du PIB de +6% / an de 1896 à 1914, plus que pendant les « Trente Glorieuses ») les Républicains au pouvoir utilisent ces citoyens issus des bancs de l’école et des cours de casernes pour mener des combats cruciaux. Contre l’Église catholique d’abord, dont on se souvient qu’elle avait été hostile à la Révolution de 1789. C’est la loi de séparation des Églises et de l’État (1905). Contre l’armée aussi accusée d’être un État dans l’État (Affaire DREYFUS, 1894-1906) et dont la justice discrétionnaire est discréditée après la réhabilitation du capitaine Alfred DREYFUS (1906). Mais les luttes sont âpres : au sein même des républicains les Radicaux (CLEMENCEAU) puis les socialistes (Jean JAURÈS) s’opposent violemment, sur la question sociale notamment. Sur leur extrême gauche les mouvements anarchistes mènent déjà des actions terroristes, inspirées des techniques des révolutionnaires russes. Se développe aussi une extrême droite, catholique, xénophobe, nationaliste et antiparlementaire, mais divisée sur la question sociale. Cette nébuleuse idéologique, active (Qui dispose d’un journal *L’Action française*, 1908), mettra un demi-siècle à se fédérer en un mouvement politique cohérent (1940). Déjà la corruption des élites politiques (Scandale du « canal de Panama ») fédère certains Français hostiles au parlementarisme et à la démocratie.

La IIIe République avait résisté aux incertitudes militaires de la Première Guerre mondiale (1914-1919) mais elle ne résiste pas à la défaite militaire (Mai - juin 1940). À dire vrai les régimes politiques en France n’ont jamais résisté aux défaites : la monarchie absolue (1792), le Ier Empire (1815) et le Second (1870) avaient succombé de même. Pourtant la IIIe République de s’effondre pas seulement avec ses illusions militaires. Après 65 ans d’existence (Depuis 1789 la France n’avait pas connu une aussi longue période de stabilité institutionnelle) elle s’effondre aussi sous les coups conjugués de l’usure et de ses impasses. La « Constitution GRÉVY » (1879) qui laissait le Parlement seul maître de la vie politicienne, le scrutin de liste à la proportionnelle qui faisait de la Chambre des Députés une mosaïque de formations politiques, l’absence de partis politiques à discipline de vote ont contribué à jeter le discrédit sur la classe politique. Les scandales émaillent l’histoire de la IIIe République. Le Maréchal PÉTAIN (« Chef de l’État français », 1940-1944) va réussir le tour de force de réunir autour de sa personne la galaxie d’extrême-droite pourtant constituée d’éléments incompatibles : l’extrême-droite catholique, patriote, antirépublicaine et antisémite, conservatrice sur le plan social, se retrouve avec les fascistes français néo païens et aux marges du socialisme, et avec les nationalistes ultras, républicains mais antidémocrates, anti - Allemands. Ces gens se retrouvent dans la « Révolution nationale ». Le Maréchal PÉTAIN reçoit les pleins pouvoirs avec les « Actes constitutionnels » (Juillet 1940), la République disparaît de fait. Le régime qui se met en place est favorable à la collaboration avec les Nazis, prive les Juifs naturalisés (1927) de leur nationalité française, les spolie, suspend les libertés fondamentales (et la libre expression d’abord), instaure un culte de la personnalité qui fait d’un vieillard de 90 ans le sauveur de la France et mène une répression sans pitié contre les maquisards (la « Milice française » de Joseph DARNAND, créée en 1943). Pourtant les valeurs républicaines survivent. Félix ÉBOUÉ, gouverneur de l’Oubangui-Chari-Tchad se rallie immédiatement au général de GAULLE. La résistance intérieure, fédérée dans le Conseil National de la Résistance (CNR) par Jean MOULIN (1942-1943, ancien préfet de l’Eure-et-Loir), élabore un programme de renaissance républicaine, pour une République démocratique et sociale. L’attachement du général de GAULLE et des résistants aux institutions est indéniable : ils forment (1944) un Gouvernement Provisoire de la République Française (GPRF) qui délègue au fur et à mesure de la Libération (1944-1945) des Commissaires de la République pour maintenir l’ordre, encadrer l’épuration et remettre en ordre de marche les administrations. Entre 1944 (Libération) et 1946 (Adoption de la constitution de la IVe République) le GPRF fait adopter les lois fondamentales : suffrage universel (Les femmes votent aux municipales dès 1944), création de la Sécurité sociale (1945) et nationalisation des entreprises suspectées d’avoir collaboré et des grandes compagnies des secteurs stratégiques (Chemin de fer, banques, *etc*.). Si de GAULLE démissionne (1946) c’est par incompatibilité avec les idéologies des partis politiques (MRP, SFIO et PCF) et non par incompatibilité avec les valeurs républicaines.

Le discours de Bayeux (1946) avait posé les fondements du modèle gaullien de république (République présidentielle). Il était incompatible avec les inclinations parlementaires des partis (République parlementaire). Si la IVe République a réussi une œuvre économique et sociale indiscutable (Programme atomique français, grands travaux ferroviaires et autoroutiers, construction européenne, comités d’entreprise véritable ébauche du rapprochement entre syndicats et patronat…) son échec dans la gestion de la question coloniale algérienne entraîne sa disparition brutale (mai 1958). Le général de GAULLE revient au pouvoir et fait adopter (septembre 1958) une constitution (Ve République) qui donne au président de la République de larges pouvoirs (Dissolution, mandat de 7 ans, nomme aux emplois civils et militaires de la fonction publique, chef de l’État et de la diplomatie, pouvoir de suspendre pendant 6 mois les libertés et les institutions en cas de crise grave avec l’article 16, usage du référendum avec l’article 11). Il dispose en outre d’une vaste clientèle de jeunes technocrates issus de la résistance et intégrés dans l’administration, (Les « Gaullistes ») et d’une majorité large à l’Assemblée Nationale où l’Union pour la Nouvelle République (UNR) est au centre des majorités présidentielles. Cet homme deux fois sauveur de la France (1940 et 1958) dispose d’un crédit auprès de l’opinion publique jamais égalé dans l’opinion publique depuis le ministère CLEMENCEAU (1917-1919). L’attentat contre de GAULLE (1962) au Petit-Clamart, qui manque de peu le président de la République et tue des gendarmes de son escorte, scandalise les Français. Le général de GAULLE comprend que, s’il veut pérenniser les institutions, il doit donner à son successeur la seule légitimité qui vaille : l’onction du suffrage universel. Il propose l’élection du président de la République au suffrage universel direct. Devant le refus de l’Assemblée il la dissout. Les élections législatives amènent à l’Assemblée une écrasante majorité de gaullistes (336 siègent sur 482). Le référendum (septembre 1962) approuve l’élection du président au suffrage universel direct. Pour la première fois en 117 ans (Depuis 1848) un président de la République française est l’élu direct du peuple (1965). Le président devient le pivot de la vie politique française. Il l’est toujours 50 ans plus tard.

\* \* \*

La République s’est enracinée car elle a su concilier le désir de liberté et de progrès des Français et leur goût pour l’ordre. Les épreuves l’ont renforcé, mais c’est surtout sa capacité à accompagner les évolutions de la société qui a assuré à la République de s’installer définitivement au cœur de l’imaginaire politique des Français.